



Tarifs accueil de loisirs de Saint-Lyé au 1^{er} janvier 2019

VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS

LYOTAIS ET EXTERIEURS	QF 1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
Vacances et mercredis- Journée avec repas	2.23	2.69	3.76	5.61	9.36	12.87
Vacances et mercredis- Journée sans repas	1.28	2.22	3.15	5.25	7.02	8.77
Mercredi- ½ Journée sans repas	0.77	1.33	1.89	3.14	4.20	5.10

Lors de sorties avec activités payantes, 80% du coût de la sortie est facturé à la famille.

PERISCOLAIRE

LYOTAIS ET EXTERIEURS	TRANCHE 1	TRANCHE 2	A partir du 3 ^{ème} enfant
Forfait mensuel	20.00€	22.00€	10.00€

Le forfait mensuel périscolaire est facturé à partir du 3^{ème} jour de présence de l'enfant, y compris pour les enfants inscrits uniquement au restaurant scolaire.

ETUDE SURVEILLEE

LYOTAIS ET EXTERIEURS	1.30€ de l'heure
-----------------------	------------------

RESTAURANT SCOLAIRE

LYOTAIS	1 enfant	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
Prix du repas	4.50€	4.40€	4.20€

EXTERIEURS	7.15€
PERSONNEL COMMUNAL	3.10€
ENSEIGNANTS, INTERVENANTS, ETC	5.10€

Le tarif « Lyotains » est applicable aux commerçants et artisans dont le siège social est à Saint-Lyé, mais non domiciliés à Saint-Lyé ainsi qu'au personnel de la commune domicilié ou non à Saint-Lyé.

Le mode de calcul pour déterminer la tranche de chaque foyer est le suivant : Revenu fiscal de référence du foyer
Nombre de parts du foyer

Le nombre de parts pris en compte est le suivant :
1 part par membre du foyer
2 parts pour un parent d'une famille monoparentale

La tranche 1 comprend les familles dont le revenu fiscal pour chaque part du foyer est compris entre 0 et 12660€.

La tranche 2 comprend les familles dont le revenu fiscal pour chaque part du foyer est supérieur à 12660€.

Exemple : foyer composé de 2 parents et 2 enfants → revenu fiscal de référence= 40 000€/4 parts= 10000€ pour chaque part donc la famille est située en tranche 1